

DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE : TAUX, ABATTEMENTS DE BASE ET RÉDUCTIONS DE TAUX APPLICABLES AU 1^{ER} JUIN 2025

Départements	Taux des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière applicables en vertu du II de l'article 116 de la loi n° 2025-127 de finances pour 2025 (hors primo-accédant) applicables au 01/06/2025		Taux des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière applicables en vertu de l'article 1594 D du CGI applicables au 01/06/2025		Droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière - Abattements de base et réductions de taux applicables au 1 ^{er} juin 2025			
	Taux voté	Applicable depuis le	Taux voté	Applicable depuis le	Spécificités des immeubles à usage d'habitation et de garage		Spécificités des ventes par lots avec droit de préemption du locataire	Spécificités des biens constituant une première propriété pour l'acquéreur
					Abattement général	Abattement limité	Taux après réduction	Taux après réduction
					art.1594 F ter 1 ^{er} à 4 ^e al.	art. 1594 F ter 5 ^e al.	art. 1594 F sexies	art. 1594 F septies
01 Ain			4,50 %	01/03/2014				
02 Aisne	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/04/2014				
03 Allier	5,00 %	01/06/2025	4,50 %	01/03/2014				
04 Alpes-de-Haute-Provence	5,00 %	01/06/2025	4,50 %	01/03/2014				
05 Hautes-Alpes			4,50 %	01/04/2014				
06 Alpes-Maritimes			4,50 %	01/03/2014				
07 Ardèche			4,50 %	01/03/2014				
08 Ardennes	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014				
09 Ariège	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/03/2014				
10 Aube	5,00 %	01/06/2025	4,50 %	01/03/2014				
11 Aude	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014				
12 Aveyron	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/05/2024				
13 Bouches-du-Rhône	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/06/2014				
14 Calvados	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/04/2014		46 000 €		
15 Cantal	5,00 % ¹	01/05/2025	4,50 %	01/04/2014				
16 Charente			4,50 %	01/03/2014				
17 Charente-Maritime	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/04/2014				
18 Cher	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014				
19 Corrèze	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/03/2014				
20 – Collectivité territoriale unique de Corse	5,00 %	01/06/2025	4,50 %	01/06/2018				
21 Côte-d'Or	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/06/2017				
22 Côtes-d'Armor	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014				
23 Creuse	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/04/2014				
24 Dordogne	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/03/2014				
25 Doubs	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014				
26 Drôme			4,50 %	01/03/2014				
27 Eure			4,50 %	01/04/2014				
28 Eure-et-Loir	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/03/2014				
29 Finistère	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014				
30 Gard	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014				
31 Haute-Garonne	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/03/2014				

¹ Taux applicable jusqu'au 31/05/2026

		Taux des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière applicables en vertu de la loi n° 2025-127 de finances pour 2025 (hors primo-accédant) applicables au 01/06/2025		Taux des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière applicables en vertu de l'article 1594 D du CGI applicables au 01/06/2025		Droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière - Abattements de base et réductions de taux applicables au 1 ^{er} juin 2025			
Départements	Taux voté	Applicable depuis le	Taux voté	Applicable depuis le	Spécificités des immeubles à usage d'habitation et de garage		Spécificités des ventes par lots avec droit de préemption du locataire	Spécificités des biens constituant une première propriété pour l'acquéreur	
					Abattement général	Abattement limité	Taux après réduction	Taux après réduction	
					art.1594 F ter 1 ^{er} à 4 ^e al.	art. 1594 F ter 5 ^e al.	art. 1594 F sexies	art. 1594 F septies	
32 Gers	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014					
33 Gironde	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014					
34 Hérault	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/03/2014					
35 Ille-et-Vilaine	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/03/2014					
36 Indre			3,80 %	01/06/2015					
37 Indre-et-Loire	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014					
38 Isère	5,00 %	01/06/2025	4,50 %	01/06/2015					
39 Jura	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014					
40 Landes	5,00 %	01/06/2025	4,50 %	01/06/2014					
41 Loir-et-Cher	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/03/2014					
42 Loire	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/06/2014					
43 Haute-Loire	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/04/2014					
44 Loire-Atlantique	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/01/2015					
45 Loiret	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/03/2014					
46 Lot	5,00 %	01/06/2025	4,50 %	01/03/2014					
47 Lot-et-Garonne	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014					
48 Lozère			4,50 %	01/03/2014					
49 Maine-et-Loire	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/03/2014					
50 Manche	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/04/2014					
51 Marne	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014					
52 Haute-Marne	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014					
53 Mayenne	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/01/2016					
54 Meurthe-et-Moselle	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/03/2014					
55 Meuse	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/04/2014					
56 Morbihan	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/06/2025					
57 Moselle	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/04/2014					
58 Nièvre	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014					
59 Nord	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014					
60 Oise			4,50 %	01/03/2014					
61 Orne	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014					
62 Pas-de-Calais	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014					
63 Puy-de-Dôme	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/06/2014					
64 Pyrénées-Atlantiques	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014					
65 Hautes-Pyrénées			4,50 %	01/03/2014			3,80 %		
66 Pyrénées-Orientales	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014					
67/68 Collectivité européenne d'Alsace	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014					

Départements	Taux des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière applicables en vertu de la loi n° 2025-127 de finances pour 2025 (hors primo-accédant) applicables au 01/06/2025		Taux des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière applicables en vertu de l'article 1594 D du CGI applicables au 01/06/2025		Droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière - Abattements de base et réductions de taux applicables au 1 ^{er} juin 2025			
	Taux voté	Applicable depuis le	Taux voté	Applicable depuis le	Spécificités des immeubles à usage d'habitation et de garage		Spécificités des ventes par lots avec droit de préemption du locataire	Spécificités des biens constituant une première propriété pour l'acquéreur
					Abattement général	Abattement limité	Taux après réduction	Taux après réduction
					art.1594 F ter 1 ^{er} à 4 ^e al.	art. 1594 F ter 5 ^e al.	art. 1594 F sexies	art. 1594 F septies
69 Métropole de Lyon	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/04/2014				
69 Rhône (hors métropole de Lyon)	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/04/2014				
70 Haute-Saône	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014				
71 Saône-et-Loire			4,50 %	01/05/2014				
72 Sarthe	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014				
73 Savoie	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/04/2014				4,00 %
74 Haute-Savoie	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/03/2014				
75 Paris	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/01/2016				
76 Seine-Maritime	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/06/2014				
77 Seine-et-Marne	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/03/2014				
78 Yvelines	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/01/2015				
79 Deux-Sèvres	5,00 %	01/06/2025	4,50 %	01/03/2014				
80 Somme	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014				
81 Tarn	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/03/2014				
82 Tarn-et-Garonne			4,50 %	01/03/2014				
83 Var	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014				
84 Vaucluse	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/03/2014				
85 Vendée	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/04/2014				
86 Vienne	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/01/2015				
87 Haute-Vienne	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/04/2014				
88 Vosges	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/03/2014				
89 Yonne	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/03/2014				
90 Territoire-de-Belfort	5,00 %	01/06/2025	4,50 %	01/03/2014				
91 Essonne	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/03/2014				
92 Hauts-de-Seine	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/03/2014				
93 Seine-Saint-Denis	5,00 %	01/04/2025	4,50 %	01/04/2014				
94 Val-de-Marne	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/04/2014				
95 Val-d'Oise	5,00 %	01/05/2025	4,50 %	01/06/2014				
971 Guadeloupe			4,50 %	01/03/2014				
972 Martinique			4,50 %	01/06/2017				
973 – Collectivité territoriale de Guyane	5,00 %	01/06/2025	4,50 %	01/01/2015				
974 La Réunion			4,50 %	01/04/2014				
976 Mayotte			3,80 %	01/06/2015				

EXONÉRATIONS FACULTATIVES DE DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE APPLICABLES AU 1^{ER} JUIN 2025
(décisions des conseils départementaux)

NATURE DES EXONÉRATIONS	Cessions de logements réalisées par les organismes d'HLM et les S.E.M.	Rachats effectués par les organismes d'H.L.M. ou les S.E.M. de logements d'accédants à la propriété en difficulté	Acquisitions de logements par organismes HLM dans le cadre de la mise en œuvre d'une garantie de rachat	Cessions de parts de SCI d'accession progressive à la propriété	Acquisitions par les mutuelles de retraite des anciens combattants et victimes de guerre	Acquisitions dans les DOM d'immeubles destinés à l'exploitation d'un hôtel, d'une résidence de tourisme ou de vacances	DOM : cessions de parts de copropriété dans des hôtels, résidence de tourisme ou villages de vacances	Baux à réhabilitation	Baux à durée limitée d'immeubles relatifs à des résidences de tourisme
DÉPARTEMENTS	(CGI, art. 1594 G)	(CGI, art. 1594 H)	(CGI, art. 1594 H 0 bis)	(CGI, art. 1594 H bis)	(CGI, art. 1594 I)	(CGI, art. 1594 I bis)	(CGI, art. 1594 I ter)	(CGI, art. 1594 J)	(CGI, art. 1594 J bis)
01 AIN									
02 AISNE	X	X			X			X	
03 ALLIER									
04 ALPES-HAUTE-PROVENCE									
05 HAUTES-ALPES	X								
06 ALPES-MARITIMES									
07 ARDECHE									
08 ARDENNES									
09 ARIÈGE									
10 AUBE									
11 AUDE	X	X							
12 AVEYRON									
13 BOUCHES-DU-RHÔNE									
14 CALVADOS	X	X						X	
15 CANTAL	X								
16 CHARENTE									
17 CHARENTE-MARITIME	X	X			X			X	
18 CHER	X	X							
19 CORRÈZE	X	X							
20 Collectivité territoriale unique de CORSE									
21 CÔTE-D'OR	X	X	X						
22 CÔTES-D'ARMOR	X	X	X		X				
23 CREUSE	X								
24 DORDOGNE	X	X							

NATURE DES EXONÉRATIONS	Cessions de logements réalisées par les organismes d'HLM et les S.E.M.	Rachats effectués par les organismes d'H.L.M. ou les S.E.M. de logements d'accédants à la propriété en difficulté	Acquisitions de logements par organismes HLM dans le cadre de la mise en œuvre d'une garantie de rachat	Cessions de parts de SCI d'accession progressive à la propriété	Acquisitions par les mutuelles de retraite des anciens combattants et victimes de guerre	Acquisitions dans les DOM d'immeubles destinés à l'exploitation d'un hôtel, d'une résidence de tourisme ou de vacances	DOM : cessions de parts de copropriété dans des hôtels, résidence de tourisme ou villages de vacances	Baux à réhabilitation	Baux à durée limitée d'immeubles relatifs à des résidences de tourisme
DÉPARTEMENTS	(CGI, art. 1594 G)	(CGI, art. 1594 H)	(CGI, art. 1594 H 0 bis)	(CGI, art. 1594 H bis)	(CGI, art. 1594 I)	(CGI, art. 1594 I bis)	(CGI, art. 1594 I ter)	(CGI, art. 1594 J)	(CGI, art. 1594 J bis)
53 MAYENNE									
54 MEURTHE-ET-MOSELLE	X	X			X				
55 MEUSE	X								
56 MORBIHAN	X	X							
57 MOSELLE									
58 NIÈVRE									
59 NORD									
60 OISE	X							X	
61 ORNE	X								
62 PAS-DE-CALAIS	X	X						X	
63 PUY-DE-DÔME					X				
64 PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	X	X							
65 HAUTES-PYRÉNÉES	X	X	X	X	X			X	X
66 PYRÉNÉES-ORIENTALES									
67-68 Collectivité européenne d'Alsace	X	X			X			X	
69 MÉTROPOLE DE LYON									
69 RHÔNE (hors métropole de Lyon)									
70 HAUTE-SAÔNE									
71 SAÔNE-ET-LOIRE	X	X						X	
72 SARTHE		X			X				
73 SAVOIE									
74 HAUTE-SAVOIE									
75 PARIS					X				
76 SEINE-MARITIME	X	X							
77 SEINE-ET-MARNE	X	X	X		X				
78 YVELINES	X								
79 DEUX-SÈVRES	X	X							
80 SOMME	X	X							

NATURE DES EXONÉRATIONS	Cessions de logements réalisées par les organismes d'HLM et les S.E.M.	Rachats effectués par les organismes d'H.L.M. ou les S.E.M. de logements d'accédants à la propriété en difficulté	Acquisitions de logements par organismes HLM dans le cadre de la mise en œuvre d'une garantie de rachat	Cessions de parts de SCI d'accession progressive à la propriété	Acquisitions par les mutuelles de retraite des anciens combattants et victimes de guerre	Acquisitions dans les DOM d'immeubles destinés à l'exploitation d'un hôtel, d'une résidence de tourisme ou de vacances	DOM : cessions de parts de copropriété dans des hôtels, résidence de tourisme ou villages de vacances	Baux à réhabilitation	Baux à durée limitée d'immeubles relatifs à des résidences de tourisme
DÉPARTEMENTS	(CGI, art. 1594 G)	(CGI, art. 1594 H)	(CGI, art. 1594 H 0 bis)	(CGI, art. 1594 H bis)	(CGI, art. 1594 I)	(CGI, art. 1594 I bis)	(CGI, art. 1594 I ter)	(CGI, art. 1594 J)	(CGI, art. 1594 J bis)
81 TARN	X	X							
82 TARN-ET-GARONNE									
83 VAR	X	X	X					X	
84 VAUCLUSE	X	X	X						
85 VENDÉE	X								
86 VIENNE	X	X							
87 HAUTE-VIENNE	X	X							
88 VOSGES									
89 YONNE	X	X			X			X	
90 TERRITOIRE-DE-BELFORT									
91 ESSONNE	X				X			X	
92 HAUTS-DE-SEINE	X				X			X	
93 SEINE-SAINT-DENIS									
94 VAL-DE-MARNE					X				
95 VAL-D'OISE									
D.O.M.									
971 GUADELOUPE	X					X			
972 MARTINIQUE	X								
973 Collectivité territoriale de GUYANE									
974 LA RÉUNION									
976 MAYOTTE									

**RÉDUCTION ET EXONÉRATION FACULTATIVES DE TAXE COMMUNALE ADDITIONNELLE
AUX DROITS D'ENREGISTREMENT ET À LA TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE
APPLICABLES AU 1^{er} JUIN 2025
(décisions des conseils municipaux)**

I. Réduction facultative du taux de la taxe communale additionnelle ([article 1584 bis du CGI](#))

Communes ayant voté la réduction	Montant de la réduction	Taux de la taxe communale additionnelle
LAMENTIN (971 – GUADELOUPE)	0,50 %	0,70 %
TSINGONI (976 – MAYOTTE)	0,70 %	0,50 %

II. Exonération facultative de la taxe communale additionnelle ([article 1584 ter du CGI](#))

Communes ayant voté l'exonération
LAMENTIN (971 – GUADELOUPE)
TSINGONI (976 – MAYOTTE)